



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 061 /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant Nomination de la Directrice Générale adjointe de la Société Minière de Dabola (SMD)

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par les forces armées, Suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement.
- ✓ Vu le Décret N°001/CNDD/PRG/SGPR/Du 14 Janvier 2009 ; portant nomination des membres du Gouvernement.

Décrète

Article 1^{er}/ Madame **Fatoumata Binta BOIRO** Expert Comptable, précédemment en service à la Société Minière de Dabola (SMD) est nommée Directrice Générale adjointe de cette société.

Article 2/. Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré publié au Journal Officiel de la République.



21 MARS 2009

Conakry, le

2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant